

# **REGLEMENT INTERIEUR DU JUDO CLUB VERGÉZOIS**

## Article 1

*A, la qualité pratiquant au sens du présent règlement, toute personne licenciée au club et qui participe aux activités du JUDO CLUB VERGÉZOIS. La pratique des activités du club, à quelque titre que ce soit, implique du pratiquant, l'acceptation et le respect du présent règlement intérieur.*

## Article 2 : licence, cotisation, cours

*Chaque pratiquant devra être en règle avec sa licence, sa cotisation pour les cours et les documents nécessaires (certificat médical, passeport sportif, ...) pour pouvoir participer aux activités proposées par le club (entraînements, rencontres, compétitions,...). Les cotisations pour les cours, ne tiennent pas compte de l'assiduité de l'élève. Elles sont versées en début de saison en un ou plusieurs chèques. Elles ne peuvent être remboursées qu'en cas de force majeure appréciée par le conseil d'administration de l'association.*

## Article 3 : Hygiène

*Par respect des règles d'hygiène, pour lui-même et pour les autres, le pratiquant doit être propre, tant dans sa tenue vestimentaire sur le tatami que dans la tenue de son corps et ne pas marcher pieds nus en dehors du tatami. Pendant les cours, afin d'éviter les blessures, il est interdit de porter des objets contondants ou coupants tels que « piercings », boucles d'oreilles et tous autres bijoux. Pour les cheveux, longs et mi-longs, ils doivent impérativement être attachés par des simples élastiques à cheveux, les barrettes sont interdites.*

## Article 4 : Horaires et entraînements

*Le pratiquant est tenu de respecter l'heure des convocations et de venir régulièrement aux entraînements dans le respect des horaires de début et de fin des cours. Pendant les cours, il est interdit de quitter le tatami sans l'accord préalable du professeur ou de la personne qui encadre le cours.*

## Article 5 : Engagement des compétitions

*Le professeur veillera à l'engagement des compétiteurs que ce soit en individuel ou par équipe. Il est assisté au besoin dans ses missions par les membres du bureau ou les membres de l'encadrement sportif.*

## Article 6 : Discipline

*Le pratiquant est tenu de respecter le lieu où il s'entraîne, que ce soit sur le tatami, dans les vestiaires, aux abords du club ou lors des déplacements.*

## Article 7

*Le pratiquant devra respecter le professeur ainsi que les dirigeants du club dans leurs décisions.*

## Article 8

*Dans le cadre des activités du club, le professeur, le bureau et les membres du conseil d'administration, se réservent le droit de suspendre un pratiquant, pour attitude inconvenante lors d'un entraînement ou d'une compétition.*

## Article 9

*Le professeur, après avis du conseil d'administration et de son bureau, se réserve le droit, d'exclure le pratiquant pour manquement grave à l'esprit du club ou attitude incorrecte. En cas d'exclusion, aucune cotisation ne sera remboursée.*

## Article 10 : Responsabilité

*Le club n'est pas responsable des accidents, qui pourraient survenir aux pratiquants, en dehors des heures de cours et à l'extérieur du dojo. Pour les mineurs, le parent ou le représentant légal, doit s'assurer que le cours a bien lieu et prendre en charge le mineur dès la fin des cours à l'intérieur du dojo. Les mineurs de plus de 14 ans, qui viennent et partent seuls, devront en début de saison, nous fournir une autorisation des parents. Le pratiquant qui est l'auteur de dégradation, des biens appartenant au club ou mis à sa disposition ou de perte de matériel, sera tenu pour responsable.*

## Article 11

*Le club n'est pas responsable de la disparition d'objets de valeurs ou de vêtements, résultant de leur vol, de leur perte ou de leur oubli à l'intérieur du dojo. (Bijoux. portable...). Nous vous recommandons de ne pas laisser à la vue de tous, vos téléphones et bijoux, ou mieux de ne pas les prendre pendant les cours.*

Fait à :

Le : / /

Signature (précédé de la mention lu et approuvé)



Gymnase II - Chemin de Boissières - 30310 VERGEZE

<http://www.judoclubdevergeze.fr> – [judoclubvergezois@gmail.com](mailto:judoclubvergezois@gmail.com)

Contact : Didier 06 50 12 66 69 – Max 06 32 95 97 32